

2020_CT2_093

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Cotisation au Comité de Bassin d'Emploi Sud Luberon

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à GRANIER Hervé – LANGUILLE Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à FREGEAC Olivier – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200723-2020_CT2_093- DE Date de télétransmission : 03/08/2020 Date de réception préfecture : 03/08/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Emploi et formation

■ Séance du 23 juillet 2020

05_3_02

■ Cotisation au Comité de Bassin d'Emploi Sud Luberon

Le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Créé en 1982, le CBE du Sud Luberon est une structure associative de loi 1901, reconnue par agrément préfectoral depuis le 2 août 2004, renouvelé le 20 juin 2017 pour une période de trois ans. Son conseil d'administration est constitué de 5 collèges rassemblant les acteurs locaux du développement et de l'emploi (élus, entreprises, syndicats, associations, membres associés).

La création et l'animation d'un CBE répondent à la volonté commune d'acteurs socio-économiques locaux. Cette expression de la démocratie locale garantit l'efficacité et la pertinence des actions menées territorialement.

L'agrément préfectoral, accordé pour trois ans, s'appuie sur un cahier des charges et un programme d'actions élaborées en concertation avec les services de l'État. Les représentants des services déconcentrés de l'État (Directe) et les collectivités territoriales sont systématiquement associés aux travaux des CBE.

En 2017, le CBE a obtenu un nouvel agrément préfectoral lui permettant d'étendre son action aux communes du Val de Durance (Jouques, La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Rognes, Saint-Estève-Janson, Saint-Paul-Lez-Durance et Venelles). Cette extension géographique porte désormais le périmètre d'intervention à 22 communes pour 91.855 habitants.

A cette occasion, le montant de la cotisation (basée sur le nombre d'habitant), est passée de 3.000 € à 6.000 € en 2018.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_093-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

Le Comité de Bassin d'Emploi du Sud Luberon a pour vocation de favoriser l'emploi (maintien et développement) en suscitant et en soutenant les initiatives locales privées ou publiques, individuelles ou collectives.

Il s'efforce d'articuler les logiques liées aux activités économiques, à l'aménagement du territoire et au potentiel humain sur lesquels se fonde l'identité du Sud Luberon.

Le CBE intervient donc dans le champ de la création et de la reprise d'entreprise, de l'aide à la recherche de financement, mais aussi sur des projets de développement de l'économie circulaire dans le cadre des financements mobilisables au titre des fonds européens (transition écologique, développement du recyclage, limitation de l'impact environnemental).

En 2020, deux actions conduites par le Comité de Bassin d'Emploi du Sud Luberon seront financées au titre de l'Insertion et de l'Emploi :

-« Un pas vers l'emploi Senior » action d'accompagnement intensive de deux mois des demandeurs d'emploi Senior à Pertuis. Elle permet à travers un programme dynamique , une action de coaching vers l'emploi. La mise en œuvre d'actions collectives sur cette période et les échanges entre les participants permettent de produire des résultats significatifs en terme de retour à l'emploi.

-« Animation du dialogue social territorial et actions pour l'emploi», qui concerne tout le programme d'actions en faveur de l'emploi déployé en 2020 sur le territoire : forums emploi, rencontres et échanges portant sur les questions liées à la création et à la reprise d'entreprises , actions en faveur de l'emploi.

Compte tenu de l'intérêt du dispositif, il est proposé de renouveler la cotisation à cet organisme dans le cadre de l'adhésion 2020 pour un montant de 6.000 € afin d'assurer une offre de service de qualité en Pays d'Aix à travers la diversité des actions proposées par cette structure.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt du renouvellement de cette cotisation 2020 au CBE Sud Luberon.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la cotisation 2020 au Comité de Bassin d'Emploi Sud Luberon, œuvrant dans le champ de l'insertion et de l'emploi pour le territoire du Pays d'Aix pour un montant total de 6.000 €.

Article 2 :

Le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisé à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3:

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement : Chapitre 011 , Nature 6281, Fonction 61.

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Cotisation au Comité de Bassin d'Emploi Sud Luberon

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 30 JUIL. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_093-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020